



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Philippe Lefevre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

Pouvoirs : de M. Philippe Lefevre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**PRESENTATION ET VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT
LA TACONNIERE II**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du budget primitif 2023 concernant le budget annexe lotissement « La Taconnière II ». Celui-ci se présente ainsi :

LOT LA TACONNIERE 2 80003			
06/03/23	PREPARATION BUDGET LOTISSEMENT	80003	Pour clôture du budget délibération à prévoir
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001	Reprise résultat 16878	10 218,95 €	10 218,95 € À prévoir au 27638 budget commune en recette N° inventaire 741-27638
3355-040	annul stock initial		0,00 € 3355-040 Annulation stock initial
3355-040	constatation stock final	0,00 €	
	total invt	10 218,95 €	10 218,95 €
FONCTIONNEMENT			
002	reprise résultat		33 950,97 €
7133-040	CONST STOCK FINAL		0,00 €
	Clôture		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

-ADOpte le budget primitif 2023 de la commune, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de Fonctionnement	
Dépenses	33 951,00
Recettes	33 951,00
En section d'Investissement	
Dépenses	10 218,95
Recettes	10 218,95

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2023 est l'année de clôture pour ce budget, d'où le basculement des excédents sur le budget principal de la commune.

Une délibération devra être prise lors d'un prochain conseil municipal actant cette décision, celle-ci devra être prise lorsque l'ensemble des écritures comptables seront passé.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023.

Le Maire,
Michel GALVANE

